



Le Conseil de l'OACI adopte des normes internationales nouvelles et actualisées de protection de l'environnement pour l'aviation

Publication immédiate

Montréal, le 27 mars 2023 – Le Conseil de l'OACI a actualisé une série de normes environnementales internationales touchant à l'aviation alors qu'il avance dans sa 228^e session.

Un nouvel amendement de l'Annexe 16 à la Convention de Chicago contribue à grandement clarifier les exigences en matière de surveillance, de déclaration et de vérification relatives au Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) de l'OACI.

L'amendement en question définit un nouveau seuil de compensation pour les petites entreprises de transport aérien, confirme le calcul des obligations de compensation que doivent appliquer les nouveaux exploitants ne se qualifiant pas comme « nouveaux venus », et officialise les ajustements visant à aligner l'Annexe sur les normes ISO connexes et récemment mises à jour, ainsi que sur les résultats de la 41^e session de l'Assemblée de l'OACI qui s'est tenue en octobre dernier.

D'autres progrès ont été accomplis par le Conseil au regard des nouveaux amendements de l'Annexe 16 portant sur le bruit des aéronefs et les émissions des moteurs d'aviation, principalement en ce qui a trait aux exigences de conformité et d'applicabilité.

« L'avancement réalisé cette semaine dans ce domaine réaffirme l'engagement des États envers leur objectif stratégique de protection de l'environnement, notamment en s'attaquant à la crise climatique et en abordant l'état de préparation du secteur de l'aviation face aux défis liés à la qualité de l'air locale et au bruit des aéronefs », a souligné le Président du Conseil de l'OACI, M. Salvatore Sciacchitano.

Le Secrétaire général de l'OACI, M. Juan Carlos Salazar, a noté, à son tour, que « la coopération efficace entre les experts des gouvernements et des ONG dans le cadre du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI, combinée à l'énorme soutien que ce dernier a reçu de la Commission de navigation aérienne, ont été déterminants dans l'adoption de cet important ensemble d'amendements. »

Les nouveaux amendements de l'Annexe 16 ont été adoptés par le Conseil, avec une date d'entrée en vigueur au 31 juillet 2023 et une date d'application au 1^{er} janvier 2024.



Ressources pour les rédacteurs

[L'OACI et la protection de l'environnement](#)

À propos de l'OACI

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est un organisme des Nations Unies qui aide 193 pays à coopérer et à partager leur ciel au bénéfice de tous.

Le soutien et la coordination de l'OACI, depuis sa création en 1944, ont aidé les pays à mettre en place, par des moyens techniques et diplomatiques, un réseau unique de liaisons aériennes mondiales rapides et fiables, qui relient les familles, les cultures et les entreprises du monde entier, et qui favorisent la croissance durable et la prospérité économique partout où volent les aéronefs.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)